



**10 octobre 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le dix octobre deux-mille-vingt-trois (10 octobre 2023) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères	Noémie Biardeau Annick Laviolette Isabelle Laramée Julie Marchildon
-----------------------	--

MM. les conseillers	Nicolas Bottreau Vincent Normandeau
---------------------	--

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 7 octobre 2023.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

**2. RÉS. 361.10.2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
10 OCTOBRE 2023  
À 18 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
  - 3.1 Vente de la chenillette 2009 et de la rétrocaveuse 2008 - Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);
  - 3.2 Appropriation de fonds pour l'achat de matériaux pour le déplacement des conduites d'aqueduc et d'égout au nouveau pavillon des loisirs;
- 4. Règlements**
  - 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-392 modifiant le règlement numéro 2009-175 (modifié par le règlement numéro 2016-265) décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

Adoptée

**3.1 RÉS. 362.10.2023 VENTE DE LA CHENILLETTE 2009 ET DE LA RÉTROCAVEUSE 2008 – CENTRE D’ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)**

CONSIDÉRANT QUE l’entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d’appels d’offres devenu le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires est toujours valide;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues au CAG correspondant au numéro d’appel d’offres 23-0315;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la vente de la chenillette Camoplast 2009 au montant de 40 000 \$ à la Ville de Brownsburg-Chatham et la vente de la rétrocaveuse John Deere 410J, 2008 au montant de 25 266,99 \$ à M. Alexandre Tremblay.

Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire aux fins de cette résolution.

Adoptée

**3.2 RÉS. 363.10.2023 APPROPRIATION DE FONDS POUR L’ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT AU NOUVEAU PAVILLON DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le déplacement des conduites d’aqueduc et d’égout est requis pour la construction du nouveau pavillon des loisirs;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

D’autoriser l’achat de matériaux nécessaires au déplacement des conduites mentionnées pour un montant maximal de 30 000 \$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même les excédents accumulés à l’aqueduc et à l’égout.

Adoptée

**4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-175 (MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 2016-265) DÉCRÉTANT L’IMPOSITION D’UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D’URGENCE 9-1-1**

La conseillère Annick Laviolette donne un avis de motion relatif à l’adoption du projet de règlement numéro 2023-392 modifiant le règlement numéro 2009-175 (modifié par le règlement 2016-265) décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1 et procède au dépôt du projet de règlement.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n’est présent.

**6. RÉS. 364.10.2023                      LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 40.

Adoptée

---

Vicki Emard  
Mairesse

---

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vicki Emard  
Mairesse